



Le coût-vérité des déchets ménagers

Difficultés rencontrées par les communes et intercommunales

Véronique Arnould, COPIDEC

Anne Wiliquet, UVCW



Coût-vérité des déchets ménagers

→ **3 finalités essentielles :**

1. prévention (diminution de la production de déchets ménagers et amélioration du tri)
2. lutte contre les incivilités (diminution des dépôts sauvages)
3. prise de conscience par le citoyen du coût de la gestion des déchets

→ **opportunité du régime**



MAIS difficultés de mise en œuvre pour les communes et les intercommunales

Notamment :

1. Complexité du régime - lourdeur administrative
2. Timing inutilement serré
3. Instabilité fiscale
4. Problématique de la distribution des sacs prépayés
5. Incertitude quant aux modalités du contrôle



1. Complexité du régime - lourdeur administrative

- prestations supplémentaires
 - diversité et importance des données à collecter et à communiquer
 - multiplicité des formulaires à compléter
 - notions floues
- Surcroît de travail dans le chef des communes



Remède?

Simplification

Exemples :

- rationalisation des données à transmettre à la population en annexe à l'avertissement extrait de rôle /communication via d'autres canaux (impact positif sur le plan financier et environnemental)
- assurer une articulation des différents formulaires



2. Timing inutilement serré

2 dates clefs :

- **30 juin** pour la communication par l'intercommunale des données de l'année n-1 à la commune

→ ne permet pas une anticipation suffisante des données de l'année n+1

- **30 septembre** (*date initialement prévue – report en 2008 et 2009*) pour la communication par la commune des données à l'OWD

→ absence de correspondance avec le timing classique d'adoption des règlements-taxes



Remède?

Report des deux échéances



3. Instabilité fiscale

Possibilité d'adoption d'un règlement-taxe pluriannuel

MAIS :

- variabilité et imprévisibilité des recettes et des dépenses
- resserrement progressif de la fourchette du taux de couverture à atteindre (80-110% en 2009, 85-110% en 2010, 90-110% en 2011, 95-110% en 2012 et 100-110% en 2013 et années suivantes)

→ Nécessité d'une adaptation annuelle de la taxe déchets



→ Difficultés de gestion

Risque de mécontentement et d'incompréhension dans le chef de la population

Remède?

Possibilité de lissage



4. Problématique de la distribution des sacs prépayés

Principe : inclusion obligatoire dans le service minimum d'un nombre de sacs fixé en fonction de la composition du ménage

N.B. : mesure non obligatoire en 2009 et 2010

Objectif environnemental

MAIS :

- Difficultés de mise en œuvre
- Quid de l'efficacité de la mesure?



Remède?

Prolongation du caractère facultatif de la mesure dans l'attente de l'évaluation de son éventuel bénéfice environnemental



5. Incertitude quant aux modalités du contrôle

Sanction en cas de non respect du taux de couverture

→ **absence de subsides**

Quid du contrôle?

Ancien régime : **contrôle *a posteriori*** sur base des comptes
arrêtés (formulaire FEDEM)

MAIS inopportun vu l'imprévisibilité des
recettes et dépenses



Nouveau régime → **contrôle *a posteriori*** plus contestable encore
compte tenu :

- du caractère de plus en plus contraignant du
taux de couverture imposé
- de la logique budgétaire du nouveau régime



Remède?

Contrôle *a priori*

Contrôle *a posteriori* modalisé :

- zone de tolérance
- prise en compte des aléas
- possibilité de lissage
- adaptation de la sévérité de la sanction à la gravité du manquement



Merci de votre attention

COPIDEC
081/718.211

Union des Villes et Communes de Wallonie
Cellule Environnement
081/24.06.16

Séminaire CRIOC – 24 novembre 2009